



CONSEILLER POUR MIEUX CHOISIR

LA MAIF LANCE "NOS SOLUTIONS SÉCURITÉ", UN NOUVEL ESPACE INTERNET POUR ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DES RISQUES AU QUOTIDIEN

Fidèle à ses valeurs, la MAIF confirme sa politique de prévention des risques en lançant, aujourd'hui, un nouvel espace sur le site internet MAIF : "**nos solutions sécurité**". Ayant pour objectif d'accompagner les particuliers dans une démarche de prévention, cet espace permet : d'identifier les risques du quotidien (maison, sur la route, sports et loisirs, risques naturels) ; de diagnostiquer les besoins en matière de sécurité et de proposer, en fonction du besoin, une sélection de produits disponibles sur le marché, accompagnée de conseils en matière d'installation et d'utilisation.



En savoir plus : www.maif.fr/nos-solutions-securite

ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE : UN FLÉAU À COMBATTRE

Avec près de **19 000 décès chaque année**, les accidents de la vie courante (AcVC) produisent en France, plus de **11 millions de victimes** dont 4.5 millions ayant recours aux urgences hospitalières... Pourtant, dans la plupart des cas, l'accident aurait pu être évité par l'application de mesures simples ou par un comportement adapté. A titre d'exemple : 3 secondes suffisent pour qu'un enfant se brûle au 3^{ème} degré avec de l'eau à 60°...

Malheureusement, **les Français ont un très faible niveau de conscience** en matière de risques domestiques ; bien qu'ils représentent la première cause d'accidents en France, **les français reconnaissent qu'ils n'y pensent que « rarement » ou « jamais »**.

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics multiplient aujourd'hui les mesures, les lois ou les campagnes d'information afin d'inciter les français à plus de sécurité dans leurs quotidiens (dispositif de protection des piscines, obligation d'installer des détecteurs de fumée...).

Prévenir les accidents de la vie courante et sensibiliser les particuliers nécessitent la mise en place d'une **POLITIQUE ACTIVE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION**, dont la MAIF se fait le porte-parole. **De nombreux accidents pourraient être évités par le simple respect de mesures de prévention et par l'installation d'équipements adaptés. Informer, sensibiliser, conseiller : telle est la volonté de la MAIF afin de lutter contre les accidents de la vie courante.**

CONSEILLER, INFORMER ET AIDER À PRÉVENIR LES RISQUES : LA MISSION DE "NOS SOLUTIONS SÉCURITÉ"

La MAIF considère la prévention comme une mission d'intérêt général tournée vers les particuliers et notamment ses assurés. C'est la raison pour laquelle la Mutuelle vient de créer : "**Nos Solutions sécurité**", un espace totalement dédié aux conseils et au choix en matière d'équipements, accessible via le site www.maif.fr.



L'espace "**Nos solutions sécurité**" facilite le diagnostic des besoins en matière de sécurité et présente, en conséquence, une sélection d'équipements fiables, assortis de conseils en matière d'installation et d'utilisation.

Il ne s'agit pas de présenter à l'internaute une liste plus ou moins exhaustive des produits disponibles sur le marché, mais bien de lui permettre d'acquérir les moyens de se protéger efficacement, à travers un catalogue d'équipements ayant un bon rapport qualité/prix et ayant fait l'objet d'une sélection rigoureuse et indépendante par les experts de notre partenaire Calyxis.

UN ESPACE ERGONOMIQUE POUR UNE RECHERCHE FACILITÉE

Pour faciliter les recherches, cet espace a été conçu de façon à identifier les risques de la vie courante en fonction de sa spécificité, de l'âge ou des activités pratiquées.



Ainsi, l'internaute peut accéder aux informations recherchées en fonction de 4 thématiques: à la maison, sur la route, sports et loisirs, risques naturels.

Pour les plus pressés, un moteur de recherche est également proposé. Il suffit de taper le nom du produit recherché (douchette, extincteur, détecteur de fumée...).

Parallèlement, l'espace propose également une approche des risques pour les enfants, avec 2 entrées possibles : nourrissons et enfants.

Enfin, ayant conscience de la difficulté à sensibiliser les français sur les dangers de la vie courante, la **MAIF propose également une approche sous l'angle "Les Indispensables"**. Cette recherche se fait alors en fonction de la typologie de l'internaute : pour la famille, pour les jeunes enfants, pour les seniors et pour les bricoleurs. Sont présentés dans cette fonctionnalité les 5 à 10 produits qu'il faut absolument avoir chez soi pour assurer sa sécurité.

Pour chaque référence, un descriptif complet, accompagné de conseils d'achat et d'utilisation est mis à la disposition de l'internaute. Une fois le choix fait, il lui suffit alors de cliquer sur le lien pour accéder sur le site du fabricant et commander directement le produit souhaité. En aucun cas, la MAIF n'intervient dans la vente des produits, les prix affichés étant ceux du fabricant.

Unique sur le marché et novateur, l'espace "Nos solutions sécurité" se positionne comme un outil d'aide au choix, qui permet à l'utilisateur de se poser les bonnes questions et de faire le bon choix en fonction de ses besoins réels.

DES EXPERTS AU SERVICE DE LA MAIF

Pour créer cet espace, la MAIF a fait appel à Calyxis, pôle d'expertise du risque, pour sélectionner les produits selon 4 critères : la qualité, la sécurité le coût et l'impact en matière de développement durable.

SENSIBILISER LES SOCIÉTAIRES MAIF ET FILIA-MAIF AUX RISQUES D'INCENDIE

Désireuse d'anticiper la mise en place d'ici 2015 de la loi Morange et Meslot du 09 mars 2010, la MAIF a décidé d'accompagner ses sociétaires (MAIF et/ou Filia-MAIF), à l'occasion du lancement de l'espace "nos solutions sécurité", dans leur équipement en détecteur de fumée.

Ainsi, du 28 juin 2010 au 31 mars 2011, les assurés MAIF pourront acquérir un DAAF 08, l'un des détecteur de fumée de la société Fare, à 10€ au lieu de 22 € (hors frais de port de 4 €), jusqu'à 2 exemplaires par assuré, la MAIF prenant à sa charge sur ces 2 détecteurs plus de 25% du prix public en complément des efforts déjà consentis par la société FARE.

Au-delà de 2 exemplaires, l'assuré bénéficiera encore d'un avantage de près de 30% sur le prix public (hors frais de port). Pour bénéficier de cette offre, il suffit de cliquer sur le lien et de s'identifier avec son numéro de sociétaire.

Le Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée DAAF 08 de la société Fare est conforme à la norme EN 14604 et certifié NF-DAAF 292.